

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 24 (1939)
Heft: 7-8

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Paraissant chaque mois. — Abonnements obligatoires pour les Caisses (10 ex. par centaines de sociétaires) Fr. 1.50; abonnements collectifs en sus Fr. 1.30. Abonnements privés Fr. 2.50.

Impression et Expédition :
IMPR. A. BOVARD-GIDDEY, LAUSANNE

Rédaction et Administration (adresses, etc.) :
BUREAU DE L'UNION, SAINT-GALL

Les organisations Raiffeisen suisses en 1939

Au cours de l'année 1938, le mouvement Raiffeisen suisse a réalisé encore de nouveaux et importants succès. Soit les Caisses affiliées, soit la Caisse centrale ont enregistré un développement remarquable qui est spécialement exprimé par la progression considérable du chiffre d'affaires et de la somme globale des bilans. Le développement extraordinaire des bilans est naturellement en corrélation avec la situation actuelle du marché de l'argent. Le reflux de la surabondance de capitaux dont se plaignent certaines grandes banques urbaines provoque le rapatriement de l'argent de la campagne dans les Caisses rurales. D'autre part, l'année agricole n'a également pas été trop mauvaise dans certaines contrées. Enfin, il est certain que ce développement remarquable n'est pas en dernier lieu le résultat de la confiance croissante dont les Caisses Raiffeisen sont l'objet dans tout le pays. Les Caisses ont continué à accepter sans restriction et à des taux raisonnables tous les dépôts de leurs fidèles sociétaires et des petits épargnants de leur cercle d'activité. Elles considèrent en effet qu'il est de leur mission économique et sociale de favoriser ainsi toujours l'épargne et la prévoyance. Le rapatriement de l'argent du village au village amène logiquement les Caisses à reprendre aussi petit à petit les titres hypothécaires que leurs sociétaires peuvent posséder encore dans les banques du dehors. Les Caisses deviennent ainsi toujours plus la véritable « banque du village » auprès de laquelle, chacun, sur place, traite avec aisance et aux plus favorables conditions toutes ses transactions financières courantes.

a) L'activité et le développement des Caisses locales.

En considération de l'Exposition nationale et pour faciliter les publications officielles, le délai pour la remise par les Caisses des comptes à l'Union a été avancé de 15 jours. Grâce au zèle et à la promptitude des caissiers, il a été

ainsi possible de dresser le tableau définitif des bilans avant la fin du mois de mars.

L'activité déployée et les progrès réalisés en 1938 ont été de nouveau très réjouissants ainsi que le montre le tableau suivant qui met en parallèle les principaux chiffres des deux derniers exercices :

	1938	1937	Augmentation pour 1938
Nombre de Caisses	658	640	18
Nombre de membres	61,290	59,509	1,781
Chiffre du bilan	420 millions	390 millions	30 millions
Roulement	758 millions	665 millions	93 millions
Réserves	15 millions	14 millions	1 million

L'effectif des Caisses Raiffeisen. Le nombre des Caisses augmente constamment et de façon réjouissante. Depuis 1906, on a pu enregistrer 620 nouvelles Caisses tandis que d'autre part 23 se sont dissoutes volontairement ou se sont retirées de l'Union. Si on compare ce développement avec l'évolution de la banque en Suisse durant le même laps de temps, on constate que sur les 365 banques figurant à la statistique officielle de la Banque nationale, 74 seulement se sont créées depuis 1906 alors que 213 ont disparu dès cette date : 91 petites banques qui ont été absorbées par de grands établissements, 95 qui ont été liquidées et 27 qui ont fait faillite. Véritables démocraties en matière de banque, les Caisses Raiffeisen répandues dans tous les cantons opposent une digue des plus salutaires aux tendances centralisatrices des grands établissements financiers. Des nouvelles fondations ont été enregistrées l'an dernier dans 10 cantons différents, dont 5 dans le canton de Neuchâtel où l'Union a tenu l'an dernier son Congrès annuel. C'est le Valais qui possède le plus grand nombre de Caisses : 106. Berne vient en second rang avec 75 Caisses tandis que le canton de Zurich n'en compte encore que 6.

L'effectif des membres. Cet effectif est en augmentation de 1781 unités et atteint ainsi 61.290. — 592 nouveaux membres ont été fournis par les Caisses qui se sont constituées au cours de l'année et 1189 ont été recrutés par les anciennes sections. Les nouveaux membres ont été particulièrement nombreux dans les cantons de St-Gall, Soleure, Berne et Argovie. Cette forte augmentation exprime l'intérêt croissant que suscite actuellement la cause raiffeiseniste dans tout le pays. Les adhérents se recrutent dans toutes les classes de la population ainsi qu'en témoigne le tableau suivant donnant la classification des membres selon la profession :

36.132 agriculteurs,
9.066 artisans,
5.125 fonctionnaires et employés,
9.169 ouvriers,
1.798 sociétés et coopératives diverses.
61.290 au total.

Pour l'ensemble du mouvement, la moyenne par Caisse est de 93 coopérateurs, comme l'année précédente. Dans les cantons de Bâle - Campagne, Schwytz, St-Gall, cette moyenne est de 150 par Caisse (la plus importante est celle de Mels avec 579 sociétaires) tandis que dans les Caisses genevoises et

neuchâteloises elle n'atteint que 32 à 36 sociétaires. Si l'on tient compte du fait qu'il y a environ 600.000 ménages dans les communes rurales du pays, on peut admettre ainsi qu'un chef de famille sur 10 fait partie d'une Caisse Raiffeisen.

Le chiffre d'affaires. La statistique générale des Caisses Raiffeisen englobe les résultats de 36 exercices. Voici le roulement enregistré jusqu'à ce jour, par périodes successives : jusqu'à 1911 : 229 millions de francs, jusqu'à 1920 : 1379 millions, jusqu'à 1929 : 4902 millions et de 1903 à fin 1938 : 10.719 millions. Les Caisses ont donc traité jusqu'à maintenant pour plus de 10 milliards d'affaires. Le mouvement de 1938 de fr. 758 millions a été le plus considérable qui ait été enregistré jusqu'ici. Il a été ainsi supérieur à celui réalisé au cours des 15 premières années. Le nombre d'opérations traitées a passé

de 862.568 à 891.219. Cela fait un roulement moyen de fr. 1,18 million par Caisse à raison de 1355 opérations. Presque tous les cantons accusent des augmentations sensibles.

La somme du bilan. A la fin de 1938, 420 millions de francs de dépôts étaient confiés à la bonne administration des Caisses Raiffeisen suisses. Jamais encore un déposant n'a subi de perte avec une Caisse affiliée à l'Union suisse. Cela contribue pour une bonne part à créer la confiance sans cesse grandissante que le public témoigne à nos institutions. L'augmentation du bilan de 30 millions n'a été égalée qu'une seule fois jusqu'ici, en 1931. Et il est certain que si les Caisses avaient accepté tous les capitaux qui leur étaient offerts du dehors, l'augmentation aurait été plus considérable encore. La fluctuation des bilans a été la suivante durant l'année :

Les 18 nouvelles Caisses, qui figurent pour la première fois dans la statistique, ont une somme globale de bilan de	Fr.	832 000
L'augmentation auprès des anciennes Caisses est de	»	30.526.000
Total de l'augmentation	»	31.358.000
Diminution de bilan enregistrée par 71 Caisses	»	1.043.000
Augmentation nette du bilan	»	30 315.000

420 millions répartis sur les 658 Caisses donnent une moyenne de fr. 638.000 par Caisse (fr. 609.000 l'année précédente). 209 Caisses sont au-dessus de cette ligne de démarcation. Les Caisses les plus importantes sont celles de Neu-

kirch-Egnach (Thurgovie) avec 10 millions et de Waldkirch (St-Gall) avec 9,2 millions de bilan.

Les passifs des Caisses Raiffeisen.

Les passifs comportent les postes suivants :

Crédits de la Caisse centrale utilisés par 104 Caisses	Fr.	3.092.147,60
Avoirs des créanciers en compte courant	»	39.839.631,77
Avoirs des 208.322 titulaires de carnets d'épargne	»	219.180.349,14
Comptes de dépôt	»	23.056.742,10
Obligations de caisse	»	111.695.517,—
Intérêts créanciers non perçus, int. courus, droits de timbre à livrer, etc.	»	2.426.253,87
Parts sociales versées par les 61.290 membres	»	5.826.470,90
Total	Fr.	405.118.112,38

Plus de la moitié des dépôts confiés sont donc de l'épargne. Par rapport à l'exercice précédent, le nombre des déposants d'épargne a augmenté de 12.186 et la somme des dépôts de 24

millions de francs. Il est intéressant de comparer les fluctuations de la caisse d'épargne au cours des deux derniers exercices :

	1938	1937
Solde au 1er janvier	Fr. 195.487.621,37	Fr. 184.806.135,11
Nouveaux versements durant l'exercice	» 57.562.425,41	» 44.290.998,87
Bonification d'intérêt	» 6.207.545,02	» 6.069.064,64
	» 259.257.591,80	» 235.166.198,62
Retraits durant l'exercice	» 40.077.242,66	» 39.678.577,25
Total des dépôts d'épargne au 31 déc.	Fr. 219.180.349,14	Fr. 195.487.621,37

On remarquera l'augmentation sensible en 1938 des nouveaux versements tandis que les retraits ont été à peu près les mêmes. En ce qui concerne les bonifications d'intérêt on pourra constater que la baisse de taux a été fort minime. En moyenne les Caisses Raif-

feisen ont bonifié 3,04 % en épargne (3,24 % l'année précédente). L'augmentation continue de l'avoir moyen par carnet est un signe de la grande stabilité des dépôts en caisse d'épargne. Cette moyenne était en 1907 de fr. 410.— par livret, en 1917 de fr. 510.—, en

1927 de fr. 850.—, en 1937 de fr. 1000.— et de fr. 1052.— en 1938. Auprès de nombreuses Caisses on a pu enregistrer un nombre important de nouveaux versements, tandis que d'autre part beaucoup de comptes d'épargne n'ont accusé aucun mouvement. Il faudrait que chaque titulaire effectuât quelques versements chaque année, car seule une épargne régulière conduit au but visé.

Obligations et comptes de dépôts.

Ces placements à terme se chiffrent par fr. 134,7 millions et accusent pour 1938 une augmentation de fr. 3,6 millions. Les comptes de dépôts — qui n'existent plus que dans 157 Caisses — ne peuvent naturellement pas tous être considérés comme des placements à long terme, une partie étant dénonçables à 3 mois. Ils forment ainsi une catégorie intermédiaire entre l'épargne et les obligations. 107 Caisses n'émettent pas d'obligations. Il se produit actuellement certains transferts du chapitre des obligations à celui de l'épargne. Les Caisses ont livré à l'Etat fr. 298.266,56 comme droits de timbre sur les placements à terme. Voici la classification des obligations d'après les taux en vigueur :

Fr.	52.500.— à 2 1/2 %
»	20.000.— à 2 3/4 %
»	6.751.452.— à 3 %
»	17.007.919.— à 3 1/4 %
»	19.702.897.55 à 3 1/2 %
»	21.553.950.— à 3 3/4 %
»	38.295.551,75 à 4 %
»	7.821.342.35 à 4 1/4 %
»	481.654,35 à 4 1/2 %
»	2.650.— à 4 3/4 %
»	5.600.— à 5 %

Le taux moyen des obligations est encore de 3,7 % contre 3,9 % l'année précédente.

Les emprunts à la Caisse centrale.

Les relations financières entre les Caisses affiliées et la Centrale se sont fortement modifiées au cours des années. Cela provient des prescriptions légales concernant la liquidité ainsi que de l'afflux extraordinaire de capitaux. Il était un temps où la Caisse centrale avait de la peine à trouver suffisamment de capitaux pour satisfaire aux besoins des Caisses affiliées. C'était avant 1912, lorsque la Caisse centrale n'était pas encore une institution autonome. Plus tard, durant la guerre, l'Union eut suffisamment de capitaux qu'absorbaient alors les besoins des Caisses en crédits normaux et spéciaux. Aujourd'hui, on assiste à un revirement complet : la Centrale n'a presque plus de possibilité d'accorder des crédits aux Caisses affiliées. A fin décembre 1938, 70 Caisses seulement étaient encore effective-

ment débitrices de l'Union. Il y avait bien 104 Caisses, dans 15 cantons, qui utilisaient temporairement des crédits spéciaux (destinés pour la plupart à financer des travaux publics) mais ces Caisses étaient en général d'autre part créancières de l'Union en compte ordinaire à vue, ceci pour satisfaire aux exigences légales concernant la liquidité. Les engagements totaux des Caisses à la Centrale ont encore diminué de 2 millions durant le dernier exercice, et ne sont plus actuellement que de 3 millions.

Les comptes courants créanciers. La Caisse du village permet à chacun, principalement aux commerçants, gérants de coopératives, caissiers de sociétés ou d'administrations publiques, d'utiliser sur place tous les avantages du compte courant. Les Caisses Raiffeisen ont toujours bonifié des taux relativement élevés à ces comptes à vue. Le service de virement et de chèques se vulgarise ainsi dans nos campagnes et il est facilité par l'Union fonctionnant comme centrale de virement. Sous ce même chapitre se rangent aussi les importants placements à terme (exonérés des droits de timbre fédéraux) des communes et paroisses. 32 Caisses seulement n'ont pas de comptes courants. La somme globale des engagements à vue des Caisses est de fr. 39,8 millions, soit fr. 3,7 millions de plus qu'en 1937.

Le capital social. Conformément aux statuts, chaque membre ne peut souscrire qu'une part sociale dont le montant est ordinairement de fr. 100.—, afin de permettre aux personnes les plus modestes de faire partie de la société. Seules quelques grosses Caisses effectuant le commerce de marchandises ont prévu fr. 200.—. Plusieurs Caisses qui avaient autrefois des parts d'affaires de fr. 20.— ou fr. 50.— les ont élevées successivement au chiffre normal de fr. 100.—. Cette mesure était du reste devenue nécessaire souvent pour satisfaire aux exigences légales concernant les fonds propres. Il convient de signaler tout spécialement les efforts remarquables qui ont été fournis dans ce domaine par plusieurs Caisses valaisannes. Le total des parts souscrites atteignait à fin 1938 fr. 5.826.470.— y compris les frs 262.000.— versés durant l'exercice. Le capital social de fr. 5,5 millions ayant droit à intérêt a touché fr. 256.724,23 ce qui fait en moyenne 4,62 % environ.

(A suivre)

Echos du congrès de Zurich

Le congrès de Zurich des 14-15 mai a été non seulement la plus importante mais certainement aussi la plus imposante manifestation qui ait été enregistrée jusqu'ici dans les annales raiffeisenistes suisses. Tous ceux qui eurent le privilège d'y assister en ont emporté un souvenir inoubliable. On en parlera certainement longtemps encore en corrélation avec l'Exposition nationale. En réalité, l'assemblée de Zurich est sortie du cadre des réunions administratives ordinaires pour devenir une véritable démonstration de l'idéal raiffeiseniste et une fervente manifestation d'union nationale et de patriotisme. La presse de la Suisse entière a relaté et commenté cette importante réunion. Sous le titre « Les organisations Raiffeisen suisses dans l'armature financière du pays », la « **Revue commerciale et financière suisse** » consacre en particulier de larges colonnes à l'analyse du dernier rapport annuel de l'Union et des discours et rapports présentés lors de l'assemblée générale. Son rédacteur, M. le Dr Beck, qui a assisté au congrès, y exprime également la forte impression qu'il a emportée de sa première prise de contact avec les raiffeisenistes. Significatif est le fait qu'il sent le besoin de relever que d'aucuns trouveront certainement déplacé de voir cette revue des banques et de la grande finance consacrer tout à coup une place si importante aux modestes organisations raiffeisenistes. Mais il déclare sans ambages que s'il le fait c'est qu'il a acquis la conviction que les Caisses Raiffeisen exercent aujourd'hui une action importante et souverainement utile dans la vie économique du pays : « Tout comme les banques locales, dit-il, les organisations Raiffeisen remplissent particulièrement en matière économique et financière un rôle d'éducateur dont on ne saurait assez souligner l'importance et l'efficacité ». Voici la traduction de ce que dit entr'autres la « **Revue commerciale et financière suisse** » à propos de l'assemblée générale de l'Union :

« On ne conçoit plus aujourd'hui l'armature financière du pays sans l'Union suisse des Caisses Raiffeisen, avec ses 666 Caisses locales affiliées, ses 61000 membres et ses 420 millions de francs de dépôts ». Voilà ce qu'a proclamé M. le Dr Bachmann, président du Conseil de banque de la Banque nationale suisse à l'occasion de la 36^{me} Assemblée générale de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (système Raiffeisen) au Palais des congrès à Zurich. En réalité, tous ceux qui — comme l'auteur de ces lignes — ont eu le privilège et le bon-

heur de prendre part à cette grande assemblée ont pu se rendre compte de l'importance et de la haute valeur nationale de cette association. Je revois en particulier encore, avant que commencent les débats dans la salle de fête du palais des congrès, décorée de fleurs et de plantes vertes, ces milliers de citoyens, venus de la Suisse entière, se lever spontanément et au son de l'orgue, les yeux fixés sur l'immense drapeau fédéral tendu sur la scène, entonner à pleine voix et de tout leur cœur le psaume « Grand Dieu nous te bénissons ». J'ai vécu là des minutes inoubliables... Rien d'artificiel dans cet acte, rien d'une manifestation d'utopistes, d'indécis ou d'illuminés mais une démonstration toute simple, naturelle et sincère d'hommes du terroir venus des villages de toutes les contrées de notre beau pays, aussi des vallées montagneuses les plus pauvres, une démonstration éminemment forte et touchante de gens résolus qui savent ce que signifie la lutte quotidienne pour l'existence et qu'on sent habitués à toujours aborder de face les dures réalités de la vie. Spectacle vraiment impressionnant que cette réunion d'hommes décidés qui, même aux heures les plus pénibles de l'existence, ne perdent jamais courage et confiance, et qui, se plaçant sous la protection divine, attendent d'avantage de l'effort individuel, de l'initiative personnelle et de l'aide mutuelle que de l'appui et des secours de l'Etat. Que veulent tous ces hommes à la physionomie calme, confiante et résolue ? L'intéressant rapport annuel de l'Union nous l'apprend. Les raiffeisenistes veulent mettre en valeur la force qui émane de la solidarité et de l'esprit d'entraide, inculquer à la population rurale les principes d'une politique financière et de crédit saine et éprouvée, organiser la lutte contre la crise, améliorer les conditions d'existence matérielle et morale des classes moyennes, et servir ainsi le peuple et la patrie. Et pour celui qui a pu contempler cette imposante réunion des représentants des organes dirigeants des Caisses locales, il ne fait aucun doute que sous l'égide des chefs du mouvement et hommes de mérite que sont M. J. Stadelmann, directeur de la Caisse centrale, et M. J. Heuberger, secrétaire de l'Union et chef de l'Office de révision, les raiffeisenistes suisses n'atteignent effectivement les buts qu'ils se sont assignés. Ils réaliseront leur idéal parce qu'ils sont tous des adeptes convaincus et enthousiastes de leur noble cause et parce qu'ils ont à cœur de toujours bien observer les principes éprouvés qui sont à la base de leur association ».

Cette appréciation d'un subtil critique financier ne manquera pas d'intéresser et de réjouir les raiffeisenistes.

PENSEE

La grande force d'un mouvement réside dans son unité de sentiments et de pensées. Quand cette unité est perdue, il a tout perdu. Gustave Le Bon.

La situation économique et financière

L'économie générale est toujours entièrement dominée par les événements politiques internationaux. La confiance et la paix ne parviennent pas à se rétablir.

En Europe, la lutte pour la suprématie militaire et économique s'accroît toujours entre le bloc des pays dits démocratiques et l'« axe » des nations à régime autoritaire. La reprise des affaires qui se manifestait au début de l'année a été arrêtée par les événements de mars dernier. L'activité économique se confine pour l'instant surtout dans les deux secteurs suivants : l'armement et le marché intérieur.

Ceci est vrai pour la Suisse aussi qui, bien que pratiquant une stricte neutralité, n'en est pas moins fortement touchée par les préoccupations politiques et la tension internationale actuelle. Par une bonne adaptation de son commerce et de son industrie et par la conquête de nouveaux bons débouchés pour ses produits, notre pays est parvenu à maintenir un rythme d'affaires que l'on peut considérer encore comme satisfaisant en considération de la dépression générale. Le nombre des chômeurs a pu être réduit ainsi à 32.864 à fin avril, chiffre qui n'avait jamais été si bas depuis des années. Les importations et les exportations durant les cinq premiers mois de l'année ont été supérieures à celles de la même période de l'année précédente. Les exportations à destination de la Hollande, de l'Angleterre, de la France, des pays scandinaves et des Etats-Unis ont en particulier sensiblement augmenté. L'activité est grande aussi actuellement dans l'industrie du bâtiment, ce dont profitent toutes les branches qui dépendent de cette industrie toujours importante pour le marché du travail indigène. L'index du coût de la vie accuse une légère tendance à la baisse, mais reste cependant encore à 136 comme depuis bientôt trois ans. L'index des prix des produits agricoles est resté aussi stationnaire depuis le début de l'année. Les pronostics de l'Union suisse des paysans concernant les récoltes pour l'année en cours ne sont également pas défavorables. La terrible épidémie de fièvre aphteuse reste malheureusement toujours l'ennemi public No 1 de l'agriculture. Par rapport à l'année précédente, les recettes douanières sont en augmentation. La situation est excellente auprès des régies fédérales des P. T. T. et même nos pauvres chemins de fer fédéraux voient leurs recettes

augmenter légèrement. On peut donc regarder avec un certain optimisme vers l'avenir si aucun coup de foudre ne vient troubler à nouveau l'atmosphère européen.

Le marché de l'argent à court et à long terme semble perdre actuellement un peu de la nervosité dont il avait été saisi à la suite des événements de mars dernier. Dans notre pays l'exode des capitaux vers l'est et l'outre-mer qui avait été déclenché alors s'est atténué déjà dès le début de mai. Certains appels au crédit se manifestent également de nouveau dans le pays, spécialement pour les besoins de la construction. Le montant des avoirs des banques en compte de virement à la banque nationale qui atteignaient 1642 millions au milieu de mars et qui avaient diminué à 1148 millions au 7 mai est resté dès lors plus ou moins stable. Les billets de banque thésaurisés réapparaissent petit à petit mais avec 1700 millions notre circulation fiduciaire reste toujours anormalement élevée.

Après avoir enregistré des cours désordonnés durant les mois de mars et d'avril le marché des capitaux est rentré aussi dans l'ordre et si aucune nouvelle crise internationale ne se présente tout porte à croire qu'il conservera son niveau bas, ceci d'autant plus qu'il n'y a pas de nouvelles grosses émissions publiques en perspective. Toutefois, il est probable que le rendement de moins de 3% des obligations d'emprunts enregistré l'an dernier ne se présentera plus mais qu'il se stabilisera plutôt aux environs de 3 ¼ %. On acquiert cette impression en constatant que quelques banques cantonales accueillent ces derniers temps plus facilement qu'autrefois les capitaux contre obligations de caisse au taux de 3 %. Quelques banques régionales offrent même 3 ¼ % à 5 ans de terme. A fin avril le taux moyen des nouvelles obligations de caisse était de 2,75 % auprès des banques cantonales et de 2,8 % auprès des grandes banques. Le taux d'épargne moyen dans les établissements cantonaux officiels est de 2,48 %. Aucune modification des taux débiteurs n'a été communiquée et on ne peut guère en attendre pour ces temps prochains. Le 3 ¼ % restera certainement encore le taux officiel pour les prêts hypothécaires premier rang durant cette année. De ce fait une baisse plus accentuée des taux créanciers est moins à craindre pour l'instant.

* * *

Dans ces conditions les **Caisses Raiffeisen** pourront maintenir jusqu'à nouvel avis les taux préconisés déjà dans

nos chroniques précédentes c'est-à-dire : obligations : 3 évent. 3 ¼ %, épargne : 2 ½ — 2 ¾ %, compte courant : 1 ½ — 2 %.

Le 30 juin est une occasion propice pour les Caisses de bien adapter leurs taux créanciers.

En ce qui concerne les débiteurs, on peut considérer comme normaux les taux suivants : 3 ¼ % pour les prêts hypothécaires de premier rang 4 — 4 ¼ % pour les prêts second rang et 4 ¼ — 4 ½ % pour les prêts sur cautions. Les événements de mars dernier n'ont eu que peu de répercussions auprès de nos Caisses. Les dépôts se sont en général maintenus. Seuls ont eu lieu ici ou là quelques retraits de personnes craintives à l'excès qui, à la moindre alerte, mobilisent leurs avoirs qu'elles gardent alors chez elles, sans intérêt, et avec tous les risques que cela comporte.

Certains retraits effectués par des personnes du dehors ont montré également à cette occasion combien il est précieux pour une Caisse Raiffeisen de se cantonner strictement dans son cercle d'activité restreint, c'est-à-dire non seulement de n'effectuer des prêts qu'à ses seuls membres domiciliés dans la circonscription statutaire — ce qui est tout naturel — mais encore de n'accepter que l'épargne locale et les capitaux des personnes et institutions du rayon de la Caisse. Cette manière de faire donne seule toute la stabilité utile aux bilans et met les Caisses à l'abri des surprises désagréables.

Méditations sur les temps présents

Les événements qui se sont déroulés en la mémorable année 1938 et au début de cette année sont encore présents à l'esprit de chacun et il en résulte que, pour nous, qui avons le privilège de vivre tranquillement dans une des plus belles contrées de notre pays, comme pour nos concitoyens et nos Confédérés, comme aussi pour les habitants des autres régions de l'Europe et même d'autres continents, il est une préoccupation qui s'impose à l'esprit, qu'on parvient momentanément à écarter avec plus ou moins de peine pour se livrer à son travail, mais qui revient ensuite avec plus d'insistance et vous poursuit continuellement, c'est celle de ce que Georges Duhamel a appelé la guerre blanche qui se déchaîne actuellement en vue de prévenir ou de préparer la guerre rouge ou sanglante, à l'horreur de laquelle on se refuse à songer, tant elle serait meurtrière et

dévastatrice et contre laquelle l'univers entier devrait s'insurger.

Voilà, n'est-il pas vrai, le cauchemar qui pèse sur le monde et qui fait que celui-ci vit présentement dans l'angoisse des jours à venir. A cette constatation, on entend parfois ajouter : « voilà où en est notre humanité après 19 siècles de civilisation chrétienne » et de là à prononcer la faillite du christianisme, il n'y a qu'un pas qu'on franchit aisément sans plus réfléchir. Mais n'est-ce pas commettre une erreur manifeste que de prétendre qualifier de chrétienne la civilisation actuelle ? Si celle-ci était vraiment chrétienne, ne serait-elle pas tout autre qu'elle n'est et n'est-ce pas précisément parce qu'elle n'a pas appliqué intégralement jusqu'ici les principes du christianisme que ce monde est en proie à un déséquilibre économique général d'où il ne sait comment sortir et qu'il se trouve plongé dans un désordre moral qui le rend encore plus malheureux ?

Chrétienne, cette civilisation qui entraîne les individus à déployer leur activité essentiellement en vue du gain pour se procurer toujours plus de jouissance ou d'avantages matériels, cette civilisation dans laquelle le développement du machinisme (résultat de la concurrence effrénée que se livrent les industriels), enlève le travail à des millions d'ouvriers et les réduit au chômage ou qui, pour occuper ces malheureux, ne trouve pas d'autre moyen que de les employer à construire des fortifications, des places d'aviation et des cités souterraines et surtout à fabriquer des engins meurtriers d'une telle puissance et en quantités telles que leur emploi pourrait aboutir à la destruction du genre humain, cette civilisation, enfin, qui en arrive à dresser les peuples les uns contre les autres pour des rivalités d'intérêts matériels entre les États ou pour des questions de prestige, de puissance, de suprématie ou de gloire ! Non on ne peut pas appeler chrétienne une civilisation qui est essentiellement matérialiste.

Il serait trop long de chercher à déterminer ici l'influence qu'a exercé ou qu'exerce sur elle le christianisme, mais il faut bien relever que celui-ci, si faible qu'il paraisse, n'en reste pas moins le seul point lumineux et le suprême espoir de salut pour notre pauvre monde, quoiqu'il se trouve en opposition avec des puissances formidables. Dans le plus grand pays d'Europe, vous le savez, les Sans-Dieu veulent tout simplement extirper le sentiment religieux du cœur de l'homme. Dans les états

totalitaires les dictateurs rejettent ouvertement ou tacitement l'évangile du Christ. Cela se comprend, parce que, pour conformer aux principes évangéliques leurs actes, leurs paroles et leurs sentiments, ils devraient renoncer à l'emploi de la force et de la violence, à leur orgueil, à leurs ambitions, à leur folie et c'est ce qu'ils ne veulent pas faire. En s'affranchissant ainsi eux et leurs peuples de la loi d'amour qui est l'essence du christianisme, ils ont beau jeu pour railler les chefs des vertueuses nations occidentales de ce qu'elles pratiquent si peu ou si mal l'évangile dont elles se réclament, car il faut reconnaître qu'ils ont su éveiller au sein de la jeunesse de leurs pays un tel enthousiasme pour ce qu'ils lui font croire être le bien et lui ont inspiré un esprit de renoncement, de dévouement et de sacrifice qu'on ne rencontre guère chez les peuples soi-disant chrétiens qui devraient pourtant avoir un idéal bien supérieur au leur : celui de vivre non pas pour l'Etat ou la nation ou le parti, mais pour Dieu, seul digne d'être servi. En repoussant la religion du Christ, les dictateurs sont plus sincères que ceux qui se prétendent chrétiens et ne le sont pas réellement et cela est pour eux un élément de force, de même que l'organisation, admirable par certains côtés, qu'ils ont su donner à leurs états et qui en fait des puissances capables d'étendre leur hégémonie sur notre vieux continent, si on ne leur empêche pas de le faire.

C'est là le danger qui nous menace, nous préoccupe si fortement et qu'il faut regarder en face sans se laisser terrifier. Dans cette éventualité, notre mot d'ordre, à nous Suisses, ne peut être que celui que nous ont transmis nos pères de la part des valeureux Waldstaetten qui ont posé les fondements de notre indépendance : « Vivre libres ou mourir » ou « Plutôt la mort que l'esclavage », ce qui implique le sacrifice suprême auquel chacun doit se préparer à consentir.

Peut-être, les hommes d'Etat qui font tous leurs efforts pour écarter cette sombre perspective de la guerre réussiront-ils avec l'aide de Dieu à éviter cette catastrophe. Espérons-le encore ; mais si l'orage devait éclater comme il y a 25 ans, nous ne pouvons pas compter sûrement y échapper de nouveau ; quels mérites aurions-nous à faire valoir pour prétendre être épargnés ? Aucun certes ; ne sommes-nous pas comme les autres peuples trop attachés aux biens de ce monde, à nos aises, à notre bien-être, à notre confort, cherchant trop

souvent avant tout nos intérêts personnels ou collectifs et oubliant que le spirituel doit prévaloir sur le matériel ? Nous pressentons bien que nous serions entraînés dans la tourmente si elle devait se déchaîner, mais nous ne pouvons savoir par quelles tribulations elle nous ferait passer ; il vaut mieux d'ailleurs qu'il en soit ainsi et nous ne voulons pas évoquer ici toutes les calamités que nous pourrions être appelés à subir. Il importe davantage de ne pas nous laisser désespérer et de nous préparer, comme on dit communément, à toute éventualité, non seulement en prenant toutes les mesures nécessaires pour achever l'organisation de notre défense nationale et pour assurer l'approvisionnement du pays, ce que font nos autorités, mais surtout en nous revêtant chacun individuellement des forces morales dont nous pourrions avoir besoin au milieu de la tempête, dans les situations critiques, peut-être tragiques où nous pourrions nous trouver.

Ce n'est pas en disant : buvons, chantons, dansons, jouissons de la vie en attendant la guerre que nous trouverons ces forces morales, mais en faisant d'abord un sérieux retour sur nous-mêmes, en nous humiliant de les avoir peut-être trop négligées jusqu'ici et en les cherchant à la source, auprès de Celui qui seul peut nous inspirer au moment opportun le calme, le sang-froid, le courage, l'énergie, l'esprit de sacrifice et toutes les forces spirituelles qui nous seront nécessaires. Alors, même si nous devions subir les pires épreuves de l'invasion ou de la domination étrangère, nous ne nous laisserons pas abattre et ne désespérerons jamais, nous rappelant que, comme l'or doit passer par le feu du creuset pour devenir métal pur, la souffrance peut être nécessaire pour nous faire réaliser la destinée à laquelle nous sommes appelés et qui est de vivre en vue de l'éternité. Ne nous en laissons donc pas imposer par la puissance si formidable qu'elle soit des États qui nous environnent ; mettons notre confiance en Celui qui est seul le Tout-Puissant, le rocher des siècles, car l'homme passe, Dieu seul demeure. Si remarquables, à certains égards que soient les dictateurs actuels, nous pouvons les plaindre de s'imaginer qu'ils ont créé des empires devant durer éternellement, comme ils le prétendent. Colosses aux pieds d'argile, ils s'écrouleront tôt ou tard, comme les puissants royaumes de l'antiquité, du moyen-âge ou des temps modernes. Ce qui est édifié et maintenu par la violence ne peut que s'effondrer un jour

et l'on ne fonde rien de durable par la contrainte et par la force brutales.

C'est pourquoi, si aujourd'hui ce sont les violents qui paraissent dominer le monde, disons-nous bien que ce ne peut être que pour un temps et que quelles que soient les dévastations qu'ils puissent commettre sur la terre, ils ne parviendront pas à détruire les valeurs spirituelles qui triompheront en définitive parce qu'elles sont éternelles. Ce que le Christ est venu accomplir ici-bas : fonder le royaume de l'amour pour l'opposer à la haine et à la violence, ne peut être anéanti. Il en a donné l'assurance quand Il a dit : « Vous aurez des tribulations dans le monde, mais prenez courage, j'ai vaincu le monde ».

A. Golay.

(Extrait du rapport présenté à l'assemblée de la Fédération vaudoise, à Lausanne.)

Crise du crédit, crise de confiance

Le « Journal des tribunaux » relate que M. André Toulemon, avocat à la Cour de Paris, vient de publier une étude intitulée « Le mépris des contrats et la crise ». Dans sa préface, le bâtonnier Fourcade écrit : « La crise par le mépris des contrats. A la base de tout, une déficience du crédit, qui est le nom d'affaires de la confiance. Ce sera... la stupéfaction des temps futurs que l'on ait envisagé pour y remédier la dévalorisation des signatures, le désaveu des engagements, l'indifférence aux échéances, tout ce qui tuerait le crédit s'il était vivant ». Et M. Toulemon stigmatise comme un mal social l'imprévision et l'esprit de moratoire. **Le respect de la signature donnée est au point de vue social, après la sainteté du foyer, la base la plus nécessaire de toute moralité publique ; s'il est désagréé par les lois, c'est en vain qu'on fait appel aux forces morales et qu'on espère le relèvement des vertus collectives.** Pour reconstruire la cité juste, il faut sortir le plus vite possible du sable limoneux des expédients législatifs et de la vase des lois occasionnelles pour retrouver la terre ferme et immuable où l'on peut rebâtir ».

PENSEES

Le découragement et les plaintes n'ont jamais rien arrangé. Ils ne servent, en fait, qu'à anémier les âmes. Sachons voir, à côté de ce qui est mauvais, ce qui est bon, et avec ardeur à les remplir.

Chanoine Chevrot.

Témoigner une confiance aveugle, c'est assumer une responsabilité morale

La confiance est une belle qualité humaine et une des plus admirables manifestations de l'esprit chrétien. Si la confiance tend malheureusement à disparaître de plus en plus à l'heure actuelle, on peut constater toutefois qu'elle reste encore vivante et toujours fortement en honneur dans nos campagnes. On ne peut que s'en réjouir. En effet, tout doit être mis en œuvre aujourd'hui pour maintenir, développer et fortifier cette confiance qui est à la base de toute activité politique, économique ou financière. Cette confiance n'est toutefois féconde et bienfaisante que si elle est raisonnée. Il convient donc d'en user toujours avec discernement en évitant tout ce qui est susceptible de permettre ou même de faciliter les abus qui peuvent se produire dans ce domaine.

Avoir confiance en quelqu'un est quelque chose d'admirable. Mais toute confiance doit être pondérée et sage. Une confiance aveugle peut être néfaste, dangereuse même, aussi bien pour celui qui la témoigne que pour celui qui en est l'objet. Il ne faut en effet jamais oublier qu'aucun être humain n'est infaillible et que même l'homme le plus probe et le plus foncièrement honnête peut être l'objet de dangereuses tentations et même de certaines défaillances, à certain moment critique de son existence, lorsqu'il se trouve aux prises avec des difficultés. Or, cet homme succombera d'autant plus facilement que, faisant l'objet de la confiance illimitée et ne se sentant pas surveillé, il pensera pouvoir effectuer momentanément certaines irrégularités avec l'intention bien arrêtée de remettre la chose en ordre à brève échéance et ainsi avec la conviction absolue de ne rien faire de bien grave et de ne causer du tort à personne. Le directeur du célèbre pénitencier américain de Sing-Sing — et avec lui de nombreux autres criminalistes réputés — prétend que la plupart de ses « pensionnaires », même ceux condamnés pour des délits les plus graves, sont sincèrement convaincus de ne pas avoir fait de mal, chacun ayant dans son for intérieur une justification appropriée de son acte. Il dit que beaucoup de gens qui seraient sincèrement scandalisés qu'on pût simplement les considérer comme capables de commettre une mauvaise action quelconque seraient les premiers à succomber à certaines tentations et à commettre des

indélicatesses s'ils avaient la conviction de n'être jamais découverts.

Cette affirmation peut paraître quelque peu exagérée, mais elle démontre tout de même qu'il est du devoir de chacun d'être toujours correct et objectif en matière financière, afin d'éviter à son prochain non seulement des tentations auxquelles il pourrait peut-être succomber, mais simplement toute possibilité de commettre des erreurs quelconques.

Dans cet ordre d'idée, on se gardera toujours de remettre de l'argent à un caissier dans la rue, en dehors du bureau, comme cela se fait parfois. Le meilleur des fonctionnaires peut commettre un oubli, une erreur involontaire. En ne traitant toute affaire qu'au bureau de la Caisse on évitera ainsi au caissier des possibilités d'erreur, et partant des tracasseries de toutes sortes, des recherches, des pertes de temps et d'argent peut-être. Les fiches de caisse, les notes et brouillons de toutes sortes ne sont également, pour ces mêmes motifs, pas admissibles dans une comptabilité. Les opérations se traitant toutes au bureau de la Caisse, le caissier les comptabilisera immédiatement dans les livres principaux. A cette occasion, il pourra comparer chaque fois les carnets respectifs avec les grands-livres et écarter ainsi d'emblée toutes différences ou malentendus. On admet que les titres « au porteur » doivent toujours être conservés par les titulaires eux-mêmes. Par contre, il arrive fréquemment dans nos Caisses que les titres nominatifs sont confiés au caissier pour la garde dans le coffre-fort. Dans ce cas, le titulaire qui effectue une opération demandera chaque fois son carnet et vérifiera si chaque retrait ou dépôt effectué y est immédiatement et correctement inscrit. De plus, une fois l'an au moins, il demandera son carnet pour constater si les intérêts ont été inscrits et pour constater l'exactitude du compte. Les personnes qui ne tiennent absolument pas à ce que les organes d'administration et de surveillance connaissent l'identité des déposants choisiront alors de préférence pour leurs dépôts l'obligation au porteur.

Il y a encore, dans la vie pratique, quantité d'autres moyens bien simples d'écarter toutes possibilités d'erreurs ou de fautes. On signe par exemple encore beaucoup trop souvent des quittances, des actes, des reconnaissances de comptes, etc., sans vérifier si ces documents sont complètement et exactement remplis. Les quittances ou autres documents comptables dressés au

crayon ne doivent également jamais être admis. Aucune opération ne devrait également intervenir sans que les écritures soient passées séance tenante dans le carnet respectif d'épargne ou de compte courant. De cette façon on facilitera la tâche du caissier, et on écartera toute possibilité d'erreurs ou de différences qui peuvent engendrer cas échéant de la méfiance ou même des soupçons immérités.

D'une manière générale on peut se féliciter de ne pas faire davantage de mauvaises expériences dans ce domaine. Mais il n'en reste pas moins que chacun doit considérer de son devoir de veiller à ce que toute opération financière qu'il effectue se déroule normalement et correctement. Car montrer en matière financière une confiance démesurée c'est encourir des risques personnels et c'est assumer une lourde responsabilité morale pour tout ce qui pourrait éventuellement se présenter.

Seul un crédit bien distribué est utile

Lors de la 25^{me} assemblée générale de la Caisse Raiffeisen de Bière, M. le directeur Pittet, président du Comité de direction, a présenté un remarquable rapport jubilaire. S'adressant aux sociétaires, il a défini d'admirable façon ce que doit être la politique financière de la Caisse Raiffeisen.

Nous sommes heureux de pouvoir reproduire le passage suivant qui caractérise le chef raiffeiseniste qui a une saine conception de la tâche et des responsabilités qui lui incombent :

Réd.

Mais si vous êtes en droit d'être fiers du développement de votre Caisse, vos dirigeants ont également le devoir de vous faire part des soucis qu'ils éprouvent en cherchant à tenir au mieux le gouvernail de notre association.

Aussi en cette séance de clôture du premier quart de siècle d'existence, vous nous permettrez de vous rappeler les principes qui sont à la base de nos organisations et dont se sont constamment et si bien inspirés nos prédécesseurs.

Tout d'abord, aujourd'hui comme alors, l'argent disponible de nos localités doit y rester dans le but de pouvoir être utilisé à leur développement moral et matériel. Cet apport de fonds local doit permettre à lui seul l'exploitation rationnelle d'une Caisse sans qu'elle ait recours à l'intervention étrangère. Cela a été heureusement le cas au cours de nos 25 ans d'existence et notre plus ardent désir est de continuer à y veiller jalousement à l'avenir.

Pour ce, vos comités sont absolument décidés d'appliquer une saine politique de taux, en assurant aux capitaux qui nous sont confiés un rendement équitable, tout en permettant de ne point surcharger nos débiteurs.

Puis, en ce qui concerne cette dernière catégorie de sociétaires, il reste de toute importance que celui qui désire obtenir un prêt envisage préalablement si le crédit demandé est en relation avec ses moyens propres, en l'occurrence s'il sera en mesure d'en assurer le service des intérêts et en fin de compte le remboursement.

Dans ce domaine et dans un même but, vos dirigeants ont également le **devoir de juger de l'opportunité et de l'utilité des crédits demandés**. C'est pour cela que, dans chaque cas particulier, il conviendra également d'examiner l'absolue sécurité des prêts accordés.

Peut-être, certaines gens trouveront-elles nos procédés trop rigides ou peut-être trop étroits, ce qui les amènera, cas échéant, à se détourner de l'association. Mais ce fait ne doit en aucun cas détourner les dirigeants de leur voie, car mieux vaut laisser de côté certaines catégories de débiteurs plutôt que de mettre en péril la Caisse. Car, comme l'a si bien dit M. l'abbé Raemy, dans un de ses brillants exposés : « Le crédit est bienfaisant et fécondant. Mais comme l'eau qu'on utilise pour irriguer la campagne, il n'est fécondant que s'il est distribué intelligemment, avec prudence et prévoyance, car déversé à trop grande profusion et sans réflexion, il risque de tout submerger et même de se transformer en un véritable torrent dévastateur. »

Aussi, nous ne doutons pas que vous soyez en parfait accord avec nous sur ce point, lorsque nous soutenons que notre devoir à tous est avant tout de réaliser notre développement en profondeur plutôt qu'en largeur. Mieux vaut un bilan modeste et un bénéfice moindre, mais alors une activité saine, permettant l'attribution de crédits dans l'intérêt même de nos membres.

C'est là notre tâche et cela doit être également notre but à tous, sociétaires comme dirigeants.

C'est là aussi la source de cette force, de cette sécurité qui nous permet de regarder l'avenir avec la plus entière confiance.

En fin de compte, nous pouvons soutenir que si la situation se trouve être partout difficile, elle n'est cependant pas désespérée.

Nos Caisses Raiffeisen, en développant sans cesse la solidarité et l'aide personnelle dans le domaine de l'épargne et du crédit agricole, sont appelées à devenir toujours plus la clé de voûte de ce genre de crédit. C'est en s'adaptant aux nouvelles conditions de notre vie économique que nous sommes sûrs qu'elles sauront résister victorieusement aux nombreuses répercussions de la crise actuelle.

Le sort de l'argent versé aux Caisses d'épargne de construction

Il y a un certain nombre d'années, plusieurs « Caisses de crédit à terme différé » s'étaient constituées dans notre pays. Elles s'appelaient à cette époque Caisses d'épargne de construction, désignation qui leur a été interdite par la suite. Dès le début, le « Messenger Raiffeisen » a dénoncé les procédés douteux employés par certaines de ces institutions pour obtenir des contrats de crédit, et il a signalé tous les dangers que comportait ce nouveau système de crédit qu'elles inauguraient dans notre pays. Ce que nous redoutions n'a pas tardé à se produire. Un grand nombre de ces Caisses ont dû procéder à leur liquidation. D'autres s'écroulèrent avec retentissement. Celles qui continuent à subsister fonctionnent au ralenti. Et les bonnes gens qui ont cru à un moment donné en cette affaire miraculeuse vivent actuellement de cruelles désillusions. Non seulement elles ne reçoivent pas le crédit qui leur a été promis, mais elles ne peuvent même pas seulement retirer l'argent qu'elles ont versé...

Sous le titre « Un bien médiocre placement » le journal « GREFFONS » organe de l'Association fribourgeoise de renaissance rurale relate les tribulations d'un malheureux paysan qui s'est laissé prendre comme tant d'autres malgré toutes les mises en garde qui ont été publiées :

A maintes reprises, le dispensaire juridique de l'Association « Les Greffons », eut à s'occuper de litiges concernant des contrats de crédit passés avec des caisses de prêts à terme différé. Le plus souvent c'était en vue de la restitution immédiate de sommes versées à la caisse par le propriétaire. En effet, au moment de la conclusion du contrat, l'agent de la caisse avait fait des promesses des plus alléchantes. Confiant et certain que le prêt désiré serait effectué dans le plus bref délai, le propriétaire ou futur propriétaire avait signé le contrat, puis payé, au comptant ou par mensualités, certaines sommes importantes. Depuis lors, les mois, les années

s'écoulèrent et la réalisation des promesses était toujours attendue avec une même impatience. Finalement, découragé, le propriétaire contractant avait dû résilier son contrat et réclamer le remboursement de son argent. D'où difficultés.

Un nouveau cas vient de nous être soumis, cas dont l'explication met bien en évidence le rendement (!) de l'argent payé à certaines caisses du même genre.

Cela se passait en 1934. Un agriculteur reçut la visite d'un agent avec qui il s'entretint de la conclusion éventuelle d'un emprunt hypothécaire. Désirant trouver au plus tôt de l'argent destiné au remboursement d'un créancier hypothécaire — celui-ci le tracassait au sujet d'un remplacement de caution — il se fit expliquer le système des prêts à terme différé. Magnifique. Moyennant le versement d'une certaine somme, on lui accorderait dans l'intervalle maximum de deux ans, un prêt de 40.000 fr. à un taux évidemment très réduit.

Notre agriculteur rassembla dès lors tous ses moyens pour trouver la somme demandée, recourut même à un emprunt et ainsi, put payer Fr. 8400.— Deux contrats de prêts furent passés de Fr. 20.000.— chacun. Il ne restait plus qu'à attendre.

L'attente fut longue. Rappels sur rappels. Une dernière chance fut tentée. Afin d'accélérer l'obtention du prêt, un des contrats fut résilié. De telle sorte que sur un seul contrat de Fr. 20.000.—, Fr. 8400.— étaient déjà versés. A déduire, il est vrai, une somme de 200 fr. pour indemnité de réalisation.

Mais toujours rien. Ou plutôt, le 1er mars dernier — soit cinq ans environ après la conclusion du contrat — la caisse écrivait à son contractant :

« ... nous vous informons que nous déduisons de votre avoir chez nous, un dividende de 10 %, pour frais d'administration... »

Puis un décompte fut envoyé qui bouclait par un avoir en faveur du propriétaire, par Fr. 7362.—.

On doit convenir que c'est énorme. Admettons qu'il faille attendre sur le prêt promis.

Mais verser de l'argent qui, au lieu d'être productif d'intérêts diminue en capital, il nous semble que c'est un peu fort. Faire des promesses de prêt à taux réduit est extrêmement facile quand on se retient une part de 10 % pour frais d'administration. Que l'on appelle intérêt, ou commission, ou part de participation aux frais de propagande et d'administration, tout ce que l'on verse à son créancier, en plus du capital emprunté, pour le débiteur c'est égal ou à peu près.

Dans un numéro suivant le même journal continue à renseigner ses lecteurs sur le sort de cet argent versé en son temps à la Caisse de prêts à terme différé. Il s'agit toujours de cette même somme de Fr. 8400.— versée en 1934 et qui en 1939, au lieu d'être augmentée d'intérêts, se trouve réduite à Fr. 7362.— :

Comment recouvrer le capital versé ? Attendre que vienne son tour pour l'attribution du prêt ? Bien que la patience ait une limite on attendrait s'il était possible de connaître la date d'attribution ; or cette

précision ne peut être donnée. Résilier le contrat ? C'est se rendre responsable d'indemnité dont le capital restant serait encore rogné ; bien plus, l'avoir ainsi diminué ne pourrait même plus être remboursé immédiatement. Alors ? Une nouvelle possibilité a été offerte au propriétaire intéressé ; celui-ci aurait la faculté de transformer son contrat de crédit en un contrat de création de fortune. Or, en quoi cela consiste-t-il ?

« L'avoir actuel de Fr. 7362.— moins Fr. 10.50 pour abonnement au journal, serait transféré sur un compte spécial, appelé « avoir particulier » et porterait intérêt au taux moyen de 0,9 % par an. A la fin de chaque année civile, la 8^{me} partie de cet « avoir particulier » c'est-à-dire environ Fr. 918.95 ainsi que l'intérêt annuel courant — soit le 0,8 % — seraient transférés sur le contrat de création de fortune. La durée du contrat de création de fortune est donc de 8 ans, époque à laquelle le remboursement aurait lieu. »

Conformément aux conditions, des mensualités de Fr. 6.— au minimum seraient encore à verser régulièrement. Ces mensualités ajoutées au montant de Fr. 918,95 transférés annuellement sur le contrat de création de fortune, porteront alors un intérêt de 3 1/4 % l'an. »

Voilà certaines indications que nous extrayons d'une lettre de la Caisse intéressée. Pour apprécier les avantages et les désavantages de cette nouvelle manière de sauvegarder ses intérêts, il faudrait d'abord recourir aux mathématiques et déterminer le taux d'intérêt moyen servi pendant 8 ans sur l'avoir de Fr. 7362.—. Puis connaître les garanties rattachées aux capitaux de ces contrats de création de fortune. Puis considérer la situation du propriétaire intéressé. Puis avoir des précisions sur les frais d'administration à payer pendant toute la durée du contrat. Etc... Autant de chose que nous ne pouvons expliquer aujourd'hui, mais qu'éventuellement nous publierons par la suite.

La publication des actes de défaut de biens

Lors de la dernière session du Grand Conseil fribourgeois, M. Fragnière, député, a développé une motion demandant la publication des actes de défaut de biens dans la « Feuille officielle ».

La publication des actes de défaut de biens, a exposé M. Fragnière, est une question souvent discutée dans les milieux du petit commerce et de l'artisanat, car les poursuites infructueuses, dont l'acte de défaut est l'habituelle conclusion, deviennent de plus en plus nombreuses.

Et on demande instamment, de divers côtés, que la loi cantonale sur la poursuite pour dette et la faillite soit complétée par une disposition qui permette la publication de ces actes dans la « Feuille officielle ».

Il est vrai, en théorie, que l'acte de défaut de biens constitue une créance

imprescriptible permettant au créancier de requérir une nouvelle saisie contre son débiteur, s'il revient à meilleure fortune. Mais c'est un avantage bien problématique et il est rare qu'il soit fait usage de cette mesure.

En réalité, l'acte de défaut de biens représente non seulement la perte intégrale de la créance, mais encore les frais souvent élevés qu'on a dû avancer pour la poursuite.

C'est un inconvénient grave et un danger sérieux pour tous ceux qui doivent faire du crédit. Il convient donc de mieux assurer la protection du créancier en le renseignant sur les débiteurs de mauvaise foi, malheureusement trop nombreux, qui s'arrangent pour ne pas avoir de biens saisissables et font des dettes chez leurs fournisseurs, et à droite et à gauche.

Le meilleur moyen pour atteindre ce but serait incontestablement de publier dans la « Feuille officielle » les actes de défaut de biens avec le nom du débiteur et si possible le montant de la créance. Cette publication, à intervalles réguliers, de la liste des débiteurs insolvables, aurait pour effet de renseigner clairement et facilement les créanciers.

Outre cet effet pratique, d'ordre économique, la publication des actes de défaut de biens aurait encore un effet moral.

Nombre de débiteurs font preuve dans l'acquittement de leurs dettes d'une extraordinaire légèreté. L'arrivée de l'employé de l'Office des poursuites n'inspire plus la même crainte qu'autrefois et toute une catégorie de personnes — pas toujours les plus modestes — n'éprouvent aucune gêne à faire l'objet d'un acte de défaut de biens.

Les plaintes des artisans et des commerçants se font de plus en plus nombreuses contre ces gens sans scrupule, et la publication des actes de défaut de biens, en atteignant le débiteur dans son amour propre, assurerait une meilleure protection du créancier et diminuerait le nombre des poursuites.

On peut alléguer, avec raison, que beaucoup de gens se trouvent dans l'impossibilité, sans qu'il y ait de leur faute, de faire face à leurs engagements. Nous n'ignorons pas les difficultés d'un grand nombre de personnes qui sont à plaindre et qui souffrent de ne pouvoir payer leurs dettes.

Mais nous en sommes persuadés, nos artisans et commerçants, en grande majorité, sauront faire la différence et on n'appellera pas en vain à leur sentiment de pitié.

Et, pour enlever à cette mesure toute rigueur excessive, il serait facile de prévoir que tout débiteur soit avisé de la publication, qui interviendrait dans les six mois, par exemple, sauf règlement partiel ou total entre temps.

Plusieurs cantons ont jugé nécessaire d'introduire cette disposition dans leur loi d'application.

Les expériences qu'on a faites ont été parfaitement concluantes. Il en est résulté une diminution très sensible des saisies infructueuses. Les dettes ont été payées en grande partie avant la publication. Le public a été mis en garde contre tout nouveau crédit à accorder à des insolvables.

Le commissaire du gouvernement fribourgeois s'est déclaré d'accord d'accepter cette motion à l'étude tout en émettant un doute sur l'absolue efficacité de la mesure demandée. La motion a été renvoyée au Conseil d'Etat pour étude et rapport.

Nous reviendrons encore sur ce sujet.

Chronique étrangère

Progrès du mouvement coopératif d'épargne de crédit au Ceylan.

Depuis 1927-1928, le mouvement coopératif s'est développé régulièrement dans l'île de Ceylan et repose désormais sur des fondements solides, ainsi qu'il résulte du rapport de 1936-1937 publié récemment par le « registrat ». On estime que ce mouvement englobe au moins un habitant sur vingt de la population du pays. Le nombre total des sociétés est de 1299, y compris 35 unions et quatre banques centrales dotées d'un capital d'exploitation de 4.519.631 roupies et groupant 55.726 membres. Le tableau suivant montre quel a été le développement des principales formes de sociétés coopératives au cours des cinq dernières années.

Catégories de Sociétés coopératives	Nombre de Sociétés	Effectifs	Capital d'exploitation
Coopératives de crédit (à responsabilité illimitée):			
1933-34	762	16.165	1 168.364 »
1937-38	1.051	25.741	1.616.359 »
Coopératives de crédit (à responsabilité limitée):			
1933-34	29	1.939	192.371 »
1937-38	58	2.299	255.549 »
Coopératives d'épargne:			
1933-34	48	5.610	357.280 »
1937-38	96	13.100	1.096.667 »

De même qu'en Inde, c'est la coopération rurale de crédit qui a été créée en premier lieu. C'est elle qui est encore de beaucoup prépondérante, et elle ne cesse de se développer. « La co-

opération de crédit demeure toujours le principal moyen par lequel le département compétent s'efforce d'initier les habitants à la coopération. Outre qu'elle est remarquablement efficace pour battre en brèche le paupérisme, elle se recommande tout spécialement par sa grande valeur éducative, comme le meilleur moyen d'enseigner les principes fondamentaux de la coopération. Elle met en valeur l'honnêteté, forme le caractère, développe l'initiative, apprend à servir, fait apparaître les qualités de chef et rompt à la pratique des affaires ainsi qu'à leur gestion. »

Comme c'est généralement le cas dans les autres pays, le plus grand nombre de sociétés coopératives de crédit sont fondées sur le principe de la responsabilité illimitée de leurs membres.

Choses et autres

L'assainissement de la Banque Populaire de la Broye, à Payerne.

Cet établissement vient de procéder à un assainissement du bilan imposé par la commission fédérale des banques qui ne permet pas d'amortir graduellement les pertes consommées et exige d'autre part la constitution de réserves spéciales destinées à parer aux risques futurs. Cet établissement local de banque fondé en 1864 possédait à fin 1938 un bilan de Fr. 19,4 millions. L'assainissement comporte une réduction de 60 % du capital-actions, l'utilisation du bénéfice de l'exercice de Fr. 60.000,—, le prélèvement de Fr. 140.000,— sur la réserve ordinaire, le prélèvement de Fr. 100.000,— sur la réserve d'intérêts. Le gain comptable ainsi obtenu de Fr. 1.320.000,— sera utilisé pour amortir les pertes et pour constituer des réserves spéciales pour les risques. Simultanément le capital-actions a été reporté à Fr. 1,1 million par l'émission de Fr. 420.000,— d'actions privilégiées. Pour assurer l'opération, la Banque Cantonale vaudoise a prêté son concours et a pris ferme le nouveau capital qui sera offert aussi aux actionnaires actuels. Il est spécifié dans les publications que l'Etablissement assaini conservera son caractère de banque régionale indépendante.

C'est ainsi le second établissement local de banque qui vient d'être assaini depuis une année dans le canton de Vaud sous l'égide de la Banque cantonale.

Importance de l'amortissement successif des dettes.

La Caisse hypothécaire du canton de Genève publie à ce sujet, dans son rap-

port sur l'exercice 1938, les quelques intéressantes remarques suivantes :

L'adoption du système de l'amortissement a pour effet de consolider considérablement notre situation de créanciers hypothécaires de premier rang ; l'amortissement, appliqué obligatoirement à tous les prêts nouveaux depuis 1934, est étendu d'autre part, progressivement à tous les prêts ayant passé en revision ; à fin 1938, plus de 7000 obligations hypothécaires représentant 175 millions de capitaux sont soumises à l'amortissement. Nous ne saurions trop souligner l'importance de ce résultat ; nos débiteurs eux-mêmes reconnaissent les avantages de l'amortissement, qui a pour effet d'améliorer insensiblement leur situation sans nécessiter un effort difficilement supportable ; certains d'entre eux ont parfois discuté l'opportunité de l'introduction de cette mesure en période de crise immobilière ; mais il va de soi que conformément à nos instructions, la Direction de la Caisse tient compte dans chaque cas des circonstances pouvant nécessiter des égards particuliers.

En faveur de l'épargne scolaire.

Grâce à l'appui du Chef du Département cantonal de l'Instruction publique et en collaboration avec les services compétents, la Direction de la Caisse d'épargne du canton de Genève a entrepris une campagne de propagande en faveur de l'épargne scolaire.

Il est, en effet, souhaitable que la place la plus large soit faite, à l'école, à l'enseignement de l'épargne dans le cadre même des programmes scolaires actuels (leçons, conférences, projections de films, distribution de prix et d'objet à l'usage des écoliers, etc.).

(Dans nos Caisses Raiffeisen également une attention toujours plus grande doit être vouée à la petite épargne et en particulier aussi à l'épargne scolaire, à l'épargne de la jeunesse.)

L'âge d'or des créanciers.

Nous vivons à une époque singulière où on voit des choses qui contrarient les idées reçues. En particulier, des débiteurs qui poursuivent leurs créanciers. C'est ce qui s'est passé dans les villes albanaises où on sait bien que le régime italien implique automatiquement la déchéance du lek. Autant en profiter pour payer ses dettes à bon compte.

Le même phénomène s'était passé lors de l'entrée des allemands à Vienne et à Prague et à l'arrivée du général Franco à Madrid. L'avènement du nationalisme signifiait que le lendemain la peseta rouge ne vaudrait plus. Alors on voyait des tailleurs s'enfuir devant leurs clients qui voulaient les payer dans une monnaie qui n'avait plus cours que pour quelques heures.

La prolétarisation de la classe moyenne.

On mande de Berlin aux journaux suédois que, au cours de ces derniers mois, 70.000 entreprises de petits artisans ont été fermées en Allemagne. Il s'agit, en général de cordonniers, tailleurs pour hommes, coiffeurs, menuisiers, boulangers, bouchers, chauffeurs, forgerons, etc.

Vu le manque de main d'œuvre dans l'industrie les autorités allemandes ont décidé d'occuper ces chefs d'entreprises, ainsi que leurs ouvriers, dans des entreprises industrielles.

Dans beaucoup de cas, ces mesures constituent des sacrifices d'une certaine importance pour les personnes visées.

Les bons d'impôt comme moyen de paiement en Allemagne.

— Bonjour, monsieur, voici ma facture.

— Très bien. A combien s'élève-t-elle ?

— 100.000 marks.

— Je règle tout de suite : voici vos 60.000 marks.

— Mais il s'agit de 100.000 marks, et non pas de 60.000.

— Ignorez-vous donc que le Führer a décidé qu'à partir du 1er mai les fournisseurs de l'Etat ne sont plus régies en espèces qu'à concurrence de 60 pour cent ? Pour le reste, voici ce que j'ai à vous remettre. D'abord un bon d'impôts No 1 de 20.000 marks, que vous pourrez nous donner en règlement de vos impôts à partir du 1er décembre prochain. Puis un bon d'impôts No 2 de 20 000 marks, que nous accepterons en paiement de vos impôts dans trois ans et un mois, soit le 1er juin 1942.

— Cependant j'ai besoin d'argent tout de suite pour régler mes propres fournisseurs à qui j'ai acheté le fer ou l'acier pour les canons que je vous livre.

— Qu'à cela ne tienne. Le Führer vous autorise à les régler à leur tour à l'aide de vos deux bons d'impôts, à concurrence de 40 pour cent.

— Une chose, dans tout cela, me préoccupe. Si l'Etat escompte ainsi dès maintenant ses rentrées d'impôts de 1940 et même de 1942, comment vivra-t-il en 1942 ou même en 1940.

— Quoi donc ! seriez-vous un mauvais Allemand pour oser critiquer ainsi ? Vous paraissez fort suspect, monsieur. D'abord vous fumez, alors que les autorités recommandent de s'abstenir de le faire. Puis vous sentez le whisky ! Boiriez-vous donc de l'alcool étranger, et surtout de l'alcool de ces maudits Anglais qui cherchent à nous encercler ? Les camps de concentration ne sont pas loin, monsieur.

— Heil Hitler !

— Heil Hitler !

Une excellente initiative.

Selon le code fédéral des obligations révisé, les sociétés coopératives agricoles doivent dresser chaque année un inventaire, un bilan adapté aux nécessités d'une marche régulière de l'entreprise.

Afin que les sociétés d'agriculture et

syndicats agricoles puissent répondre à ces exigences, l'Office commercial vaudois donne une série de **cours de comptabilité commerciale**. Le programme comprend la tenue de livres comptables adaptés aux besoins des syndicats. En outre, il est donné des règles élémentaires du commerce et quelques notions sur le droit coopératif.

Nous applaudissons à cette heureuse initiative.

Nous estimons même qu'on devrait aller plus loin dans ce domaine, c'est-à-dire que les Fédérations agricoles, les Unions de paysans, les Chambres d'agriculture devraient constituer dans leur sein ou se réunir pour instituer en commun une **Société générale de revision** qui serait chargée du contrôle professionnel des sociétés coopératives agricoles.

Une semblable institution autonome réaliserait l'organisation technique et l'aide judiciaire à accorder aux coopératives ; elle pourrait unifier et perfectionner les méthodes de travail, coordonner les efforts qui actuellement se dispersent inutilement, défendre les intérêts coopératifs en général. Nous basant sur les expériences faites et les résultats obtenus dans ce domaine par les Caisses Raiffeisen, nous avons la conviction qu'une semblable société générale de revision pour les sociétés coopératives donnerait un essor nouveau au mouvement coopératif agricole suisse et augmenterait considérablement sa capacité d'action tout en procurant une plus grande sécurité à ses adhérents et à l'économie générale. Les expériences faites à l'étranger dans ce domaine prouvent aussi que c'est dans un semblable travail commun réalisé d'après les méthodes éprouvées que résident la force et l'importance de la coopération agricole.

Nouvelles des Caisses affiliées (Retardées)

PENTHEREAZ (Vaud)

Le 24 février, nos sociétaires se sont réunis pour l'examen et l'approbation des comptes de l'exercice 1938.

L'appel fait constater une seule absence. Le rapport du président du Comité de direction, **M. Denis Mercier**, est écouté avec beaucoup d'intérêt et d'attention ; il constate avec plaisir la marche ascendante de la Caisse qui termine la 3^{me} année de son activité avec un **bilan de fr. 175.499,—**, en augmentation de fr. 75.000,— sur celui de l'année dernière, témoignage précieux pour les promoteurs de la fondation d'une Caisse Raiffeisen dans notre petite commune qui n'a que 250 habitants.

Les dépôts d'épargne s'élèvent à fr. 115.200 en 116 carnets. Le mouvement général a été pour 1938 de fr. 312.376,— en 358 opérations ce qui indique une exploitation normale des comptes.

Par une bonne adaptation des taux créanciers, la Caisse a pu baisser ses taux débiteurs et réaliser néanmoins le bénéfice appréciable de fr. 425.— déduction faite d'un amortissement sur le coffre-fort.

Le rapporteur relève l'importance de nos disponibilités et engage vivement les sociétaires à s'adresser au caissier qui fera tout le nécessaire pour la reprise des titres hypothécaires dus dans les banques du dehors, ce qui contribuerait toujours davantage à la prospérité de la Caisse. Il termine en formant le vœu que les besoins de crédit du village soient couverts par les disponibilités du village.

M. R. Millioud, caissier, donne connaissance du détail du compte de profits et pertes et des différents postes du bilan, la copie des comptes ayant été distribuée à chacun au début de l'assemblée.

M. J. Mayor, président du Conseil de surveillance, dans un rapport soigneusement dressé, constate avec une vive satisfaction les progrès réalisés pendant ces 3 années d'existence de la Caisse, ce qui est une preuve de la confiance dont elle jouit auprès de la population et un encouragement pour les dirigeants. Il remercie le Comité de direction pour son activité et sa prudente administration ainsi que le caissier pour la bonne tenue de la comptabilité et donne connaissance du rapport de revision fort élogieux pour les organes de la Caisse. Le rapporteur souhaite voir les capitaux confiés à la Caisse rester toujours davantage dans son rayon d'activité ce qui est le vrai but des Caisses Raiffeisen et termine en proposant à l'assemblée d'approuver les comptes et d'en donner décharge aux organes responsables, ce qui est voté à l'unanimité.

La répartition de l'intérêt de fr. 4.— aux parts sociales vient clore agréablement cette assemblée qui, espérons-le, aura contribué à développer chez tous le véritable esprit de solidarité raiffeiseniste. **M.**

ORZENS (Vaud)

Lundi 20 février écoulé, la Caisse Raiffeisen de notre village a tenu sa 6^{me} assemblée générale annuelle. Sur les 50 membres que compte notre association, 10 sont absents. La participation est donc bonne. **M. Hector Pitton**, syndic d'Oppens, qui s'intéresse au mouvement raiffeiseniste, avait bien voulu répondre à l'invitation qui lui avait été adressée est **M. W. Billaud**, président lui souhaite la bienvenue, ainsi qu'à tous les sociétaires présents. Il est ensuite donné lecture, par le secrétaire, du procès-verbal de l'assemblée précédente. Puis on entend le rapport du président du Comité de direction sur le 6^{me} exercice de notre caisse. Après quelques considérations politiques et économiques de l'année écoulée, **M. Billaud** montre le développement continu de notre caisse. **Le mouvement général atteint près de Fr. 700.000 et le bilan a dépassé Fr. 250.000**, en augmentation de plus de Fr. 10.000 sur l'exercice précédent. La Caisse a servi à ses déposants des taux avantageux tout en dimi-

nuant les taux payés par les débiteurs. Malgré les avantages procurés aux uns et aux autres, il a été réalisé un bénéfice de Fr. 957, non compris un amortissement de Fr. 300 sur le matériel de fondation (coffre-fort). Le rapporteur conclut en rappelant les deux vertus que chaque membre devrait faire siennes : l'amour du travail et la crainte de Dieu.

Le caissier M. Bolomey commente ensuite les nombres du compte de caisse et du bilan. Après environ six ans d'existence, notre petite banque régionale voit ses réserves s'élever à près de Fr. 3.200.—.

Puis M. Alfred Pitton, président du Conseil de surveillance, présente aussi son rapport. Il souligne la bonne marche de la Caisse. Les débiteurs s'acquittent régulièrement de leur dû, s'évitant ainsi des rappels ou des mesures de rigueur et facilitant aussi la tâche des comités et du caissier. Après avoir remercié ce dernier, le Comité de surveillance propose à l'Assemblée d'adopter les comptes de 1938 et d'en donner décharge aux organes responsables. Cette proposition est admise à l'unanimité.

2 membres du Conseil de surveillance et 3 du Comité de direction venaient en réélection cette année. Tous furent réélus par acclamation. Ce sont MM. Alfred Pitton, Constant Burdet d'une part et W. Billaud, G. Burdet et R. Wagnières de l'autre.

Les sociétaires ont ensuite le plaisir d'entendre deux rapports d'un autre genre : M. C. Burdet, délégué au Congrès des Caisses suisses à Neuchâtel, apporte l'impression reçue à cette occasion et résume cette journée avec beaucoup d'humour et M. René Wagnières qui a pris part à l'assemblée des Caisses vaudoises à Lausanne donne un aperçu de cette manifestation et du développement des Caisses. Aux propositions individuelles, M. H. Pitton, syndic d'Oppens, remercie pour l'invitation qui lui fut adressée et met en relief le travail utile et fécond accompli par le Crédit Mutuel, association coopérative qui répond bien à un besoin.

Le caissier procède alors à l'appel nominal et au paiement de l'intérêt de la part sociale, intérêt qui est de Fr. 4.— net, puis l'assemblée fut clôturée.

LA SAGNE (Neuchâtel)

Les membres de la Caisse ont tenu, vendredi 10 février, leur première assemblée annuelle sous la présidence de M. Adrien Perret, président du Conseil de surveillance, en l'absence du président et vice-président du Comité de direction, retenus par la maladie.

Du rapport du président du Comité de direction, M. Botteron, nous relevons les passages suivants : « Il y a juste une année, soit le 9 février 1938, que, sur l'initiative du Comité du Syndicat d'élevage bovin, une assemblée populaire était réunie pour entendre une conférence de M. Urfer, vétérinaire à Fontainemelon, sur l'opportunité de créer, dans notre localité, une Caisse Raiffeisen. La parole convaincante du conférencier s'adressa à un auditoire sympathique qui manifesta d'emblée son désir de marcher de l'avant ; une commission restreinte fut nommée et une nouvelle assemblée fixée au 23 février en vue de la cons-

titution définitive d'une Caisse Raiffeisen. Au jour fixé, 27 personnes répondaient à l'appel du Comité et signaient leur bulletin d'adhésion à la Caisse.

Ouverte timidement le 15 mars 1938, notre Caisse a rencontré la confiance du public, puisque au 31 décembre de la même année, nous avons déjà reçu des capitaux pour une somme de fr. 50.000.— environ. Le mouvement général a été à la fin de l'année de fr. 136.000.—. Le nombre des membres s'est accru au cours de l'année de six unités. Nous saluons avec joie tous ceux qui, comprenant les avantages moraux autant que pécuniaires de notre association, se joignent à nous pour faire progresser dans notre localité une œuvre d'entraide qui se révélera de plus en plus efficace à mesure qu'elle se développera. L'argent du village au village... Voilà la maxime et la raison de notre Caisse. »

Le rapport du Conseil de surveillance présenté par M. Adrien Perret, président, expose l'activité déployée et conclut à l'adoption des comptes avec remerciements au caissier et aux dirigeants. Ces conclusions sont votées à l'unanimité des membres présents.

Il ressort de cette première assemblée que les membres sont animés d'un bel esprit de fraternité, et que les membres des comités jouissent de la confiance justifiée de leurs mandants.

La Caisse de crédit mutuel est d'une grande et belle utilité ; elle répond à un besoin et développe l'esprit de solidarité entre les gens du même village. Nous ne pouvons que lui souhaiter prospérité.

Correspondance

A propos de crédit de construction.

Ordinairement les crédits de construction sont garantis par l'hypothèque sur le terrain où sera édifiée la construction avec, en plus, au moins jusqu'à ce que les travaux soient complètement terminés, un *nantissement de titres ou deux cautions au moins de toute solvabilité*.

D'une manière générale, il faut être très prudent lors des crédits de construction. On s'enquerra du plan financier de l'entreprise et l'on veillera à ce que l'intéressé ne s'engage pas au-dessus de ses possibilités. Une fois le crédit accordé, une surveillance rigoureuse est encore de rigueur. Il faut veiller en particulier à ce que l'argent avancé soit bien affecté au paiement des factures des fournisseurs et des entrepreneurs, car ces derniers ont, conformément aux dispositions du code des obligations, le droit de faire inscrire une hypothèque légale qui prime tous les gages immobiliers qui peuvent être constitués en faveur de la Caisse.

Le gage immobilier en faveur de la Caisse peut être inscrit immédiatement au registre foncier. Les paiements, livraisons de fonds, ne doivent jamais avoir lieu directement à l'accrédité ; il est d'usage en semblable cas d'utiliser des *chèques ou bons*, signés par l'accrédité, éventuellement *visés* par l'architecte et naturellement *endossés* par les entrepreneurs intéressés lors de l'encaissement.

A propos de l'amortissement des dettes.

M. E. F. à M.

Vous écrivez :

« Nous ne voyons pas la nécessité de réclamer le remboursement des dettes tant que nous avons suffisamment de disponibilités ».

La Caisse Raiffeisen doit avoir de son rôle d'établissement de crédit une conception plus élevée que celle-ci qui est la théorie chère à la banque « capitaliste ». Alors que cette dernière ne vise avant tout qu'à faire produire à ses capitaux un maximum de rendement, la Caisse Raiffeisen — qui est une œuvre d'utilité publique — doit avoir une idée plus élevée de sa tâche. Elle veut en toutes circonstances favoriser l'épargne et le désendettement de ses sociétaires. De ce fait, elle ne saurait, même à l'heure de pléthore de fonds, renoncer à réclamer des débiteurs l'amortissement systématique de leurs dettes. La Caisse Raiffeisen ne doit pas oublier que l'amortissement a une haute valeur économique et éthique qui est de stimuler l'économie et les énergies individuelles, de servir efficacement la cause du désendettement et de concourir ainsi à l'amélioration de la situation des coobligés.

Pensée.

La noblesse du travailleur ne dépend pas de l'éclat de ses fonctions, mais de la conscience et du soin qu'il apporte à ses travaux.

E. Beaupin.

Je veux l'homme maître de lui-même afin qu'il soit mieux le serviteur de tous.

Alexandre Vinet.

Mot de la fin

Le camelot vante les bretelles de son étalage :

— Achetez mes bretelles marque « Conscience », extensibles à volonté !

Communication du Bureau de l'Union

Carte-Souvenir du Congrès de l'Union à Zurich

Comme souvenir de l'imposante manifestation raiffeiseniste et patriotique des 14-15 mai à Zurich, l'Union a édité une

Carte-Souvenir

représentant l'Assemblée plénière des délégués, à la Tonhalle de Zurich.

On peut se procurer ces cartes au Bureau de l'Union, au prix de 30 cts l'exemplaire.

Le présent numéro paraît comme NUMERO DOUBLE des mois de juillet et août.

Le prochain numéro paraîtra ainsi seulement au début de septembre.

Rédaction :

HENRI SEREX, secrétaire-adjoint de l'Union suisse des Caisses de Crédit Mutuel.

Carte des Caisses Raiffeisen suisses

